



# PRÉFET DU GARD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

## Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Marianne LAGANIER

Tél. : 04 66 62 65 62

[marianne.laganier@gard.gouv.fr](mailto:marianne.laganier@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 05 JAN. 2024

Objet : Prolongation du délai de remise du rapport de l'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du PPRI de Jonquières Saint-Vincent

Réf : 2024-02

CRAR 2C 167 923 4599 A

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le délai de remise du rapport de l'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du PPRI de Jonquières-Saint-Vincent est fixé par l'article L123-15 du code de l'Environnement dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Par courrier du 27 décembre 2023, vous m'informez que ce délai ne pourra être tenu, compte tenu du temps de traitement des observations court au regard des observations et éléments à prendre en compte.

En conséquence, suite à votre demande et dans l'objectif de répondre le plus précisément aux remarques consignées dans les registres et aux éléments soulevés durant la période d'enquête qui s'est clôturée le 19 décembre 2023, je vous informe que le rapport d'enquête sur l'évaluation environnementale du PPRI de Jonquières Saint-Vincent pourra bien être remis jusqu'au mercredi 31 janvier 2024 inclus, en application de l'article L123-15 du code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur,

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires et de la Mer du Gard

Jean-Emmanuel BOUCHUT

Monsieur Cyril Beraud  
Commissaire enquêteur  
83 impasse de la Tramontane  
30000 NIMES